

## Règlement du 10 km de Cognac Samedi 30 septembre 2017

### **Art. 1 :**

L'organisation :

Le Cognac Athlétique Club organise une épreuve nommée « 10 km de Cognac » le **30 septembre 2017** avec trois courses : un 10 km et deux courses enfants.

### **Art. 2 :**

Les épreuves :

10 km ouvert à tous les coureurs nés en 2001 et avant :

=> avec un départ à **17h30** sur les quais Hennessy à Cognac,

=> sur un parcours d'environ 5 km en ville à réaliser deux fois,

=> avec une arrivée sur les quais Hennessy.

La sécurité sera assurée par les bénévoles ainsi que les pompiers.

Les ravitaillements seront situés à mi course (soit à 5 km) et à l'arrivée.

Deux courses enfants ouvertes à tous les enfants nés entre 2002 et 2007 :

=> avec un départ à 15h30 sur les quais Hennessy à Cognac,

=> sur un parcours d'environ 1 km sur les quais,

=> avec une arrivée sur les quais Hennessy.

Les enfants nés en 2006 et 2007 ne feront qu'un seul tour (1 km).

Les enfants nés entre 2005 et 2007 réaliseront deux tours (2 km).

La sécurité sera assurée par les bénévoles ainsi que les pompiers.

Le ravitaillement sera situé à l'arrivée.

### **Art. 3 :**

Conditions d'engagement :

Les coureurs licenciés à la FFA, à la FF Tri, devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.

Les coureurs non licenciés à la FFA ou à la FF Tri, devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve.

### **Art. 4 :**

Inscriptions et dossards :

Les inscriptions se feront uniquement en ligne **avant le 28 septembre 2017 20h** à partir du site du Cognac Athlétique Club :

**<http://cognac.athle.com/>**

Le montant de l'engagement est fixé à **13€** (10€ d'inscription à la course, 2€ reversés à l'association pour la lutte contre le cancer du sein la Salamandre Rose, 1€ de frais d'inscription en ligne)

L'inscription est gratuite pour la course enfants.

Le retrait des dossards se fera à Intersport Cognac, 13 rue de l'Anisserie, vendredi toute la journée et samedi jusqu'à 12h, et sur le parking de la salle Verte le samedi de 14h00 à 17h30.

Inscriptions sur place possibles, de 14h00 à 16h30 au tarif de **17€**.

Aucun accompagnateur à pied ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.

**Art. 5 :**

Les récompences :

- Chaque arrivant recevra un lot.
- Un tirage au sort des dossards sera organisé à la fin de la cérémonie protocolaire pour les coureurs encore présents.
- Lots aux cinq premiers du scratch hommes et femmes.
- Lots au premier de chaque catégorie hommes et femmes, sans cumul (CA, JU, ES, SE, V1, V2, ...)
- 2 challenges entreprises :
  - => 1 challenge à la performance par adition des temps des cinq premiers de la même entreprise,
  - => 1 challenge du nombre.
- 1 lot pour un challenge au chrono pour le 1<sup>er</sup>, le 50<sup>ème</sup> et le 100<sup>ème</sup>.

**Art. 6 :**

Assurances et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Art. 7 :**

Sanitaires :

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs à la salle Verte.

Merci de respecter la propreté des lieux fréquentés et la nature sur le parcours.

**Art. 8 :**

Responsabilité en cas de vol :

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.

**Art. 9 :**

Annulation des 10 km de Cognac :

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art. 10 :**

Droit à l'image :

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

**Art. 11 :**

Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par le service de secours, les signaleurs et commissaires de course.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation du présent règlement.